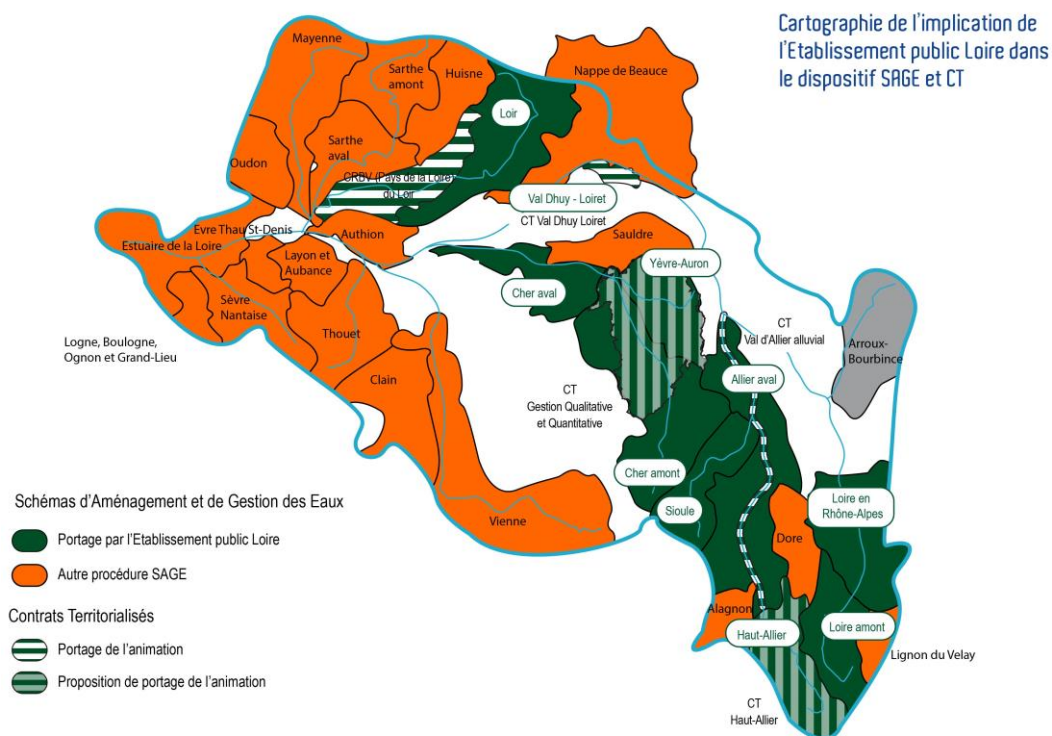


## Programmes d'action 2019 des SAGE et CT portés par l'Etablissement

A la demande des commissions locales de l'eau (CLE) concernées, l'Etablissement assurera en 2019 le rôle de structure porteuse de 10 SAGE en phase de mise en œuvre (Loire amont, Loire en Rhône-Alpes, Haut-Allier, Allier aval, Sioule, Cher amont, Cher aval, Yèvre Auron, Val Dhuy Loiret et Loir).

Concernant les contrats territorialisés, ils sont au nombre de 3 (Val d'Allier alluvial, Dhuy-Loiret et Loir), auxquels s'ajoutent 2 projets de CT (Haut-Allier et Gestion Qualitative et Quantitative), et se situent tous sur les périmètres de SAGE portés par l'Etablissement.



La présente note produit un état d'avancement de chaque procédure ainsi qu'une description des programmes d'actions 2019, pour lesquels des demandes de financements seront faites auprès de l'Agence de l'eau, de l'Europe (FEDER) et des collectivités concernées.

Il est à noter que les éléments relatifs aux SAGE ont été présentés lors de la 8<sup>e</sup> conférence annuelle des Présidents de CLE et des délégués de l'Etablissement dans ces instances, organisée le 31 octobre dernier, à Orléans.

En autres points figurant à l'ordre du jour de cette réunion, on signalera la présentation :

- des délibérations de l'Etablissement intéressant plus particulièrement le dispositif SAGE
- d'actions menées en mutualisation et en synergie SAGE/contrats territorialisés
- des modalités et perspectives financières pour la mise en œuvre des SAGE.



## I SAGE Loire amont

### Etat d'avancement

L'année 2018 a été consacrée à la mise en œuvre des premières actions du SAGE avec notamment le lancement de :

- l'étude d'inventaire participatif des zones humides sur les bassins versants en aval du Puy-en-Velay) ;
- l'étude de définition d'une méthodologie pour améliorer la connaissance de la nappe du Devès dans la perspective d'une mise en place d'un schéma de gestion (réflexion en inter-SAGE avec le Haut-Allier).
- . En parallèle, un film de sensibilisation à la présence et à la vulnérabilité de la masse d'eau a été réalisé.
- nombreuses actions de communication telles que l'organisation d'un événementiel marquant l'approbation du SAGE, la mise en ligne du site internet spécifique, la réalisation de films de sensibilisation (bonnes pratiques des acteurs du bassin versant - enjeux de l'eau du territoire - nappe du Devès) ou encore la conception du guide de lecture simplifiée du SAGE.

Par ailleurs, les contrats territoriaux en cours ou en projet (Borne, Ance du Nord amont, Haut bassin de la Loire et Loire en aval du Puy-en-Velay) ont fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement.

### Programme d'actions 2019

Afin de poursuivre la communication sur le contenu du SAGE Loire amont auprès des acteurs directement concernés par son application, le 1<sup>er</sup> semestre devrait être consacré à de nombreuses rencontres avec les élus du territoire et les structures en charge des documents d'urbanisme. Des réunions publiques sont également envisagées pour présenter les films réalisés au cours de l'année 2018, notamment en inter-SAGE avec le Haut-Allier.

Une plaquette de sensibilisation sur la zone de mobilité de la Suisse sera également conçue.

Les deux études lancées en 2018 (inventaire participatif des zones humides et étude sur la masse d'eau souterraine du Devès) se poursuivront sur l'année 2019.

Le budget prévisionnel pour le programme d'actions 2019 s'élève à 94 900 € répartis de la façon suivante :

- Animation = 91 300 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement ;
- Communication = 3 600 €.

**Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.**

## II SAGE Loire en Rhône-Alpes

### Etat d'avancement

Au titre de l'année 2018, outre l'avancement des études sur le fleuve Loire visant à freiner l'incision de son lit, une étude relative aux impacts des captages de sources sur l'hydrologie des cours d'eau a été conduite. Les résultats seront communiqués début 2019. Cette étude s'inscrit plus globalement dans la démarche d'adaptation au changement climatique engagée au niveau du territoire depuis la restitution du bilan des connaissances sur les territoires des SAGE et des résultats de l'étude de type HMUC (2017).

En 2018, l'observatoire de l'eau du SAGE aura notamment intégré un volet « eau et urbanisme » destiné à suivre l'artificialisation des sols et à identifier les ressources potentiellement menacées dans les espaces constructibles. Le suivi de l'élaboration des plans climat air énergie territorial a été également été renforcé dans les zones sensibles du territoire.

Sur le plan de la communication, une expérimentation est en cours quant à la présence du SAGE sur les réseaux sociaux et plus globalement, sur l'usage et la valorisation des supports numériques.

### Programme d'actions 2019

En 2019, la phase d'études pré-opérationnelles sur le fleuve Loire se poursuivra avec la finalisation de la réflexion portée par la DDT de la Loire sur la remobilisation des bancs alluvionnaires et le lancement des études portant sur la réactivation de l'érosion latérale et les techniques à mettre en œuvre afin de reconstituer un matelas alluvial.

Parallèlement, l'impact du remplissage saisonnier des retenues en talweg sera étudié avec pour objectif premier d'enrichir la connaissance locale et d'alimenter les débats en matière de stockage hivernal de l'eau.

Dans cette période préalable à la révision du SAGE, une évaluation des bénéfices de cette procédure et des attentes des acteurs du territoire sera menée selon des modalités restant à définir au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

Le budget prévisionnel pour le programme d'actions 2019 s'élève à 34 400 € répartis de la façon suivante :

- Animation = 33 800 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement ;
- Communication = 600 €.

**Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.**

## III SAGE et CT Haut-Allier

### Etat d'avancement

La deuxième année de mise en œuvre du SAGE du Haut-Allier a été marquée par l'engagement de 3 réflexions stratégiques :

- Inventaire des zones humides (> 1 ha) : 7 ateliers de concertation ont été organisés par secteurs géographiques en amont de la phase terrain qui s'est déroulée au printemps-été 2018 sur 61 communes, soit la moitié du secteur d'étude ;
- étude de définition d'une méthodologie pour améliorer la connaissance dans une perspective de mise en place d'un schéma de gestion de la nappe souterraine « Monts du Devès » - action mutualisée avec le SAGE Loire amont ;
- étude de gestion quantitative de type « Hydrologie, Milieu, Usages, Climat (HMUC) » en mutualisation avec le SAGE Allier aval.

Plusieurs rencontres avec les gestionnaires d'infrastructures routières et ferroviaires (SNCF, Conseil départementaux de Lozère, d'Ardèche et du Cantal) ont été organisées pour informer des recommandations et règles du SAGE susceptibles de s'appliquer à certains projets d'aménagement.

Afin d'informer les acteurs locaux sur les études et actions portées dans le cadre du SAGE, les actions de communication suivantes ont été réalisées :

- conception et diffusion de 2 lettres d'informations numériques dont une dédiée à l'étude d'inventaire des zones humides ;
- élaboration d'un film de sensibilisation à la présence et à la vulnérabilité de la masse d'eau du Devès (en inter-SAGE avec Loire amont) ;
- rédaction du guide d'application de la règle n°1 du SAGE lié à l'encadrement des ouvrages de franchissement de cours d'eau.
- organisation de 3 demi-journées, à l'attention de la profession agricole, pour expliquer la méthodologie de terrain (analyses flore et pédologique) utilisée pour cartographier les zones humides.

En synergie avec la procédure SAGE, la première année de préfiguration du contrat territorial du Haut-Allier a consisté, *via* la prospection en interne de 120 km de réseau hydrographique, à réaliser un diagnostic hydromorphologique de neuf cours d'eau jugés prioritaires. Les résultats d'analyse de ce travail sont en cours de présentation notamment aux intercommunalités. En parallèle, du temps a été consacré pour accompagner certains partenaires techniques (Chambres d'agriculture, Conservatoire d'espaces naturels, Office national des forêts) qui souhaitent, au travers d'investigations complémentaires, apporter de nouveaux éléments de diagnostic dans des thématiques spécifiques.

### **Programme d'actions 2019**

En 2019, des ateliers de travail seront régulièrement organisés pour présenter les résultats et informer de l'état d'avancement trois études engagées (inventaire des zones humides, étude sur la nappe du Devès et étude HMUC Allier). Des réunions publiques à destination des élus du territoire sont également prévues afin de présenter le film de sensibilisation sur la ressource souterraine du Devès.

Un projet de sensibilisation à l'environnement, et plus particulièrement aux ressources en eau et aux milieux aquatiques, à destination des scolaires sera également proposé à plusieurs établissements scolaires.

La finalisation des fiches actions du futur contrat territorial sera également un objectif principal. Leur construction s'effectue en collaboration avec les collectivités (EPCI à fiscalité propre) et les différents partenaires techniques, avec pour perspective la validation et la signature de ce programme opérationnel au plus tard début 2020.

Le budget prévisionnel pour le programme d'actions 2019 s'élève à 139 425 € répartis de la façon suivante :

- Animation = 130 000 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement du SAGE et de la préfiguration du contrat territorial ;
- Communication = 9 425€.

**Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.**

## **IV SAGE Allier aval**

### **État d'avancement**

L'année 2018 aura été principalement marquée par la finalisation de toutes les étapes techniques et administratives (rédaction et validation des cahiers des charges puis analyse des offres) préalables au lancement des 3 réflexions stratégiques suivantes :

- inventaire des zones humides à l'échelle du périmètre ;
- élaboration d'un schéma de gestion de l'espace de mobilité de l'Allier,
- étude de gestion quantitative de type « Hydrologie, Milieu, Usages, Climat (HMUC) » en mutualisation avec le SAGE du Haut-Allier.

Un stage de 5 mois ayant pour objectif de préfigurer un projet de recherche sur le transit et le continuum sédimentaire de l'Allier a été mené en partenariat notamment avec le CEREMA.

A noter également, comme évoqué dans la partie relative au SAGE Sioule, l'appui apporté à l'Université de Clermont Auvergne pour le lancement de son projet de recherche de caractérisation des ressources en eau de la Chaîne des Puys.

Enfin, afin de suivre la mise en œuvre du SAGE, les 15 procédures de contrats territoriaux ont été suivies au travers notamment des participations aux comités de pilotage et aux études bilans.

Concernant les actions de communication, on notera l'hébergement du site internet et la transmission d'informations auprès des membres de la CLE.

### **Programme d'actions 2019**

L'année 2019 devrait permettre de disposer des premiers résultats des réflexions stratégiques citées ci-dessus auxquelles s'ajoute une étude de dimensionnement de travaux sur les gravières présentant un risque fort de capture par l'Allier et pouvant générer un important dysfonctionnement du régime hydro-sédimentaire.

Concernant le projet de recherche sur les ressources en eau de la Chaîne des Puys, en partenariat avec la CLE du Sioule, un appui technique sera apporté pour établir le diagnostic de la gestion actuelle de ces ressources et élaborer des outils de communication (document et un film de présentation).

Côté communication, il est envisagé des dépenses liées à l'hébergement et à une légère restructuration du site internet dédié à la procédure, de transmettre les informations aux acteurs du territoire sur l'avancement des études et de lancer une communication cartographique inter-SAGE sur le secteur Allier Loire amont.

Le budget prévisionnel pour le programme d'actions 2019 s'élève à 985 560 € répartis de la façon suivante :

- Animation = 99 900 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement ;
- Communication = 10 400 € ;
- Etudes : Nota : les chiffres indiqués ci-dessous correspondent uniquement aux crédits inscrits au budget (BP+BS) 2019 et non au coût total de chaque étude rappelé entre [ ].
  - 80 000 € liés à l'étude de dimensionnement des travaux sur 2 gravières du val d'Allier ;

- 236 540 € liés à la tranche ferme de l'étude visant l'élaboration d'un schéma de gestion de l'espace de mobilité de l'Allier [334 848 € dont 98 310 de tranche optionnelle] ;
- 208 720 € liés à l'étude « HMUC Allier » [Cf. Délibération 18-63-CS du 31/10/2018 - Autorisation d'engagement à hauteur d'un montant total de 854 196 €]
- 350 000 € liés à l'étude « Inventaire des zones humides et élaboration de plans de gestion sur le territoire du SAGE Allier Aval » [1 453 548 €].

**Il est proposé au Comité syndical d'approuver les délibérations correspondantes.**

## V CT Val d'Allier alluvial

### Etat d'avancement

Cette 3<sup>e</sup> année complète de mise en œuvre a été consacrée à la poursuite d'actions (25/26) inscrites dans la programmation signée en juillet 2015. La mission a consisté à apporter un appui administratif et technique aux porteurs de projets notamment pour le suivi des opérations et des dossiers de demande de subvention. Un bilan sur la première moitié du contrat a été commencé et sera finalisé en 2019.

Dans la continuité de 2017, un important travail de préparation d'un avenant au contrat a été mené en collaboration avec les partenaires. Cependant, sur décision de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, cet avenant n'a pu et ne pourra pas être signé.

En fin d'année, l'étude d'approfondissement sur certaines zones d'expansion des crues (ZEC) avec une maîtrise d'ouvrage mutualisée avec les SAGE Loir et Yèvre-Auron a été lancée. Les 6 sites objets de la phase 1 ont été présélectionnés en concertation avec les partenaires du territoire et l'animatrice de la CLE du SAGE Allier aval.

Concernant les actions de communication, sont à noter :

- la parution de la 4<sup>e</sup> lettre d'information du contrat au mois de juin ;
- la préparation du 5<sup>e</sup> numéro à paraître début 2019 ;
- l'organisation d'une journée d'information et de sensibilisation qui a rassemblé 45 élus et techniciens autour de la connaissance et la gestion des forêts alluviales.

### Programme d'actions 2019

En 2019, les actions liées à la coordination et l'animation du contrat seront poursuivies avec notamment la finalisation du bilan à mi-parcours et le suivi de l'étude sur les zones d'expansion des crues.

Sur le plan de la communication, 2 nouveaux numéros de la lettre d'information sont prévus ainsi que 2 journées d'information et d'échanges et la mise à jour du site internet.

Le budget prévisionnel pour le programme d'actions 2019 s'élève à 70 400 € répartis de la façon suivante :

- Animation = 61 100 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement ;
- Communication = 9 300 €.

**Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.**

## VI SAGE Sioule

### Etat d'avancement

L'année 2018 aura permis la finalisation de l'étude relative aux « Têtes de bassin » qui couvrent 80% du territoire. Après les phases de caractérisation, de définition des objectifs et de préconisations de gestion, les diagnostics de terrain, sur un échantillon de 50 km de cours d'eau, ont été engagés sur la base d'une méthodologie cadre.

Par ailleurs, en collaboration avec le SAGE Allier aval, un temps important a été consacré pour finaliser le plan de financement du projet de recherche « Caractérisation des ressources en eau de la Chaîne des Puys ».

Concernant l'inventaire des zones humides sur la partie aval du territoire, il était prévu de faire appel à un stagiaire mais ce dernier, une fois recruté, s'est désisté à quelques jours de son arrivée entraînant le report de cette action.

Concernant la communication, en complément de la mise à jour régulière du site internet, peuvent être citées les actions suivantes :

- organisation du 4<sup>ème</sup> Forum des élus sur la thématique des têtes de bassin ;
- édition d'une nouvelle plaquette intitulée « Les têtes de bassin, des zones essentielles sur le bassin de la Sioule et ses affluents ». Un document complémentaire précisant les bonnes pratiques pour préserver ces secteurs est en cours de finalisation.

### Programme d'actions 2019

L'année 2019 sera consacrée au lancement des inventaires des zones humides, *via* la mobilisation d'un renfort temporaire (chargé d'étude) spécifique.

Par ailleurs, depuis le début de la mise en œuvre du SAGE en 2014, l'étude sur l'abondance et les flux migratoires de l'anguille n'a cessé d'être reportée en raison du manque de moyen humain et financier suffisant. Il est donc prévu de redéfinir ce projet en début d'année avec l'appui du chargé de mission continuité écologique de l'Etablissement.

Une réflexion quant à la gestion des sédiments contaminés des barrages EDF est également à mener tout comme la poursuite de celle liée à la pratique du canoë sur la Sioule.

Concernant les actions de communication, il est envisagé :

- dans le cadre du projet de recherche sur la Chaîne des Puys, en partenariat avec la CLE du SAGE Allier aval, de notamment produire un document ainsi qu'un film de présentation ;
- d'organiser le 5<sup>ème</sup> forum des élus
- de concevoir 2 nouvelles plaquettes de sensibilisation

Le budget prévisionnel pour le programme d'actions 2019 s'élève à 141 950 € répartis de la façon suivante :

- Animation = 82 200 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement ;
- Communication = 9 600 € ;
- Etude : 50 150 € correspondant à une première année de réalisation en interne des inventaires de zones humides.

**Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.**

## VII SAGE Cher amont

### Etat d'avancement

L'année 2018, 3<sup>e</sup> année de mise en œuvre du SAGE, aura été marquée par un temps important consacré à l'émergence de contrats territoriaux et plus particulièrement sur la zone de répartition des eaux dans le département du Cher (CTGQQ en lien avec le SAGE Yèvre-Auron) et le sous-bassin du Cher montluçonnais. Concernant ce dernier secteur, il peut être précisé qu'au terme du travail mené, la Communauté d'agglomération a repris le pilotage de cette mission en recrutant l'animatrice qui s'était vu confier par l'Etablissement la mission de faire émerger le projet.

En parallèle, un certain nombre de réflexions menées sur le territoire du SAGE par d'autres maîtres d'ouvrage (organisme unique, conseil départemental, syndicat, fédération de pêche, ...) ont été suivies voire accompagnées afin d'assurer une bonne déclinaison opérationnelle du SAGE.

Concernant les actions de communication, elles ont principalement consisté à :

- mettre à jour le site internet et participer au développement d'un module de cartographie interactive
- concevoir et diffuser 2 lettres d'information numériques
- élaborer des synthèses visant à valoriser à l'échelle du SAGE les données existantes concernant la qualité et la quantité des ressources superficielles.

### Programme d'actions 2019

Tout au long de l'année 2019, il est de nouveau prévu de suivre et d'accompagner les différentes procédures de contrats territoriaux notamment ceux en cours d'élaboration et de poursuivre la démarche de recherche de nouveaux porteurs de projet sur les territoires non couverts par toute programmation opérationnelle. Un appui particulier, notamment au travers d'un renfort temporaire de 0,25 ETP (Cf. Délibération 18-62-CS), sera réalisé pour l'élaboration du contrat territorial de gestion globale de la ressource sur les périmètres des SAGE Cher amont et Yèvre-Auron. Concernant l'aspect quantitatif, la réflexion devra également être poursuivie sur la partie amont du périmètre au regard des nouvelles difficultés rencontrées en 2018.

Par ailleurs, au regard de la non-réalisation à l'échelon communal comme préconisé dans le SAGE, il est prévu de porter une étude d'inventaire des zones humides prioritaires, en mutualisation avec le SAGE Cher aval.

Une autre démarche visant à étudier les modalités d'un transfert de propriété du DPF du Cher sera engagée, en partenariat avec le SAGE Cher aval, afin de disposer d'éléments d'information consolidés utiles à toute décision future sur la gouvernance à l'échelle de cet axe fluvial interdépartemental et interrégional.

Enfin, dans la continuité des interventions en faveur de la restauration de la continuité écologique, réalisées depuis plusieurs années sur la commune de Montluçon, il est prévu de dégager, sur l'année, l'équivalent de 5% du temps de travail du chargé de mission continuité écologique de l'Etablissement, pour assurer un appui technique dans le cadre du suivi des travaux d'aménagement des ouvrages.

Concernant les actions de communication/sensibilisation, celles-ci consisteront en la mise à jour du site internet et la diffusion d'une lettre numérique trimestrielle, du tableau de bord 2018 et d'autres documents de synthèse en lien avec les problématiques majeures du territoire.

Le budget prévisionnel pour le programme d'actions 2019 s'élève à 305 600 € répartis de la façon suivante :

- Animation = 101 900 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement ;
- Communication = 3 700 € ;



- Etude : 200 000 € liés aux dépenses prévues dans le cadre des réflexions liées aux inventaires des zones humides, à la gestion quantitative de la ressource et à la question du transfert du DPF.

**Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.**

## VIII SAGE Cher aval

### Etat d'avancement

L'année 2018 aura vu l'adoption du SAGE dans sa version finale par la CLE et son approbation par arrêté interpréfectoral signé en octobre.

En parallèle, trois réflexions visant à définir des actions opérationnelles sur le bassin du Cher ont débuté, se sont poursuivies ou terminées :

- étude géomorphologique du Cher dans sa traversée tourangelle ;
- étude de définition des différents scénarios techniques de restauration de la continuité écologique de Saint-Aignan à la confluence avec la Loire ;
- réflexion sur l'émergence de l'étude de type HMUC sur le bassin versant du Fouzon.

Enfin, il peut être ajouté le suivi des procédures de contrats territoriaux portées par d'autres acteurs du territoire.

### Programme d'actions 2019

Cette première année de mise en œuvre sera principalement consacrée à :

- l'engagement d'une démarche visant à étudier les modalités d'un transfert de propriété du DPF du Cher, en partenariat avec le SAGE Cher amont ;
- la première phase de l'étude HMUC sur le bassin versant du Fouzon ;
- la réalisation d'une étude d'inventaire de terrain des zones humides, en mutualisation avec le SAGE Cher amont ;
- la rédaction d'un plan de communication.

Le budget prévisionnel pour le programme d'actions 2019 s'élève à 285 600 € répartis de la façon suivante :

- Animation = 81 000 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement ;
- Communication = 4 600 € pour l'hébergement du site internet et la réalisation d'un plan de communication ;
- Etudes = 150 000 € liés aux dépenses prévues dans le cadre de l'étude d'inventaire des zones humides et 50 000 € pour l'engagement d'une démarche visant à étudier les modalités d'un transfert de propriété du DPF du Cher.

**Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.**

## IX SAGE Yèvre-Auron

### Etat d'avancement

L'année 2018 a été consacrée particulièrement à l'appui auprès des 5 contrats territoriaux ainsi qu'auprès de la Chambre d'Agriculture du Cher pour l'élaboration du futur Contrat Territorial Gestion Quantitative et Qualitative, dont la phase d'état des lieux a été finalisée. A noter également le lancement d'une étude d'exploitation des potentialités en matière de champs d'expansion des crues.

Un accompagnement des services de l'État, et des acteurs du territoire a également été réalisé sur la thématique de la continuité écologique et l'optimisation du protocole de gestion d'irrigation agricole.

Concernant la communication, une lettre technique dédiée aux zones d'expansion de crue a été éditée. Le site internet a été mis à jour et la conception du tableau de bord a été repoussée du fait de la nécessité de consolider les données nécessaires pour remplir les indicateurs.

### **Programme d'actions 2019**

En 2019, les 2 actions principales seront :

- l'appui à l'élaboration du Contrat Territorial Gestion Quantitative et Qualitative, qui sera reconduit notamment au travers d'un renfort temporaire à hauteur de 0,25 ETP (Cf. Délibération 18-62-CS) ;
- la poursuite de l'étude « Zones d'Expansion des Crues », engagée fin 2018.

Concernant les actions de communication, sont prévues la création d'une lettre numérique, ainsi que la publication d'une lettre technique du SAGE, sur la gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable.

Le budget prévisionnel pour le programme d'actions 2019 s'élève à 92 800 € répartis de la façon suivante :

- Animation = 89 200 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement ;
- Communication = 3 600 €.

**Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.**

## **X SAGE et CT Val Dhuy - Loiret**

### **Etat d'avancement**

L'année 2018 a été consacrée à la poursuite des actions engagées, notamment le suivi mensuel de la qualité des eaux (2<sup>e</sup> année) et l'animation du contrat territorial qui arrive à mi-parcours. Dans le cadre de cette contractualisation, il est à noter notamment l'effacement de 7 ouvrages permettant de restaurer la continuité écologique sur le Dhuy.

De plus, en complément de la phase 1 des Assises du Loiret, un projet nommé « Habiter l'eau » a été mené, en partenariat avec la Mission Val de Loire et une classe d'étudiants de l'école d'architecture de Paris-La Villette, afin d'analyser le paysage et de dégager des problématiques et des idées d'aménagements de la vallée du Loiret. La phase 2 de cette démarche a également été lancée afin d'aboutir pour le printemps 2019 à un programme d'actions détaillé.

En parallèle, un nouvel inventaire des espèces exotiques envahissantes présentes dans le Loiret a été réalisé ainsi que la réalisation de cartes d'évolution géographiques des espèces invasives grâce aux données acquises depuis 2013.

Concernant les actions de communication, peuvent être citées la création d'une plaquette présentant les principaux résultats de l'étude piézométrique conduite en 2017.

### **Programme d'actions 2019**

L'année 2019 sera principalement consacrée à la mise en œuvre de la phase 2 des Assises de la rivière Loiret, au suivi mensuel de la qualité des eaux et à l'animation du contrat territorial.

La CLE réfléchit également à la suite à donner aux résultats obtenus dans le cadre de l'étude piézométrique.

Le budget prévisionnel pour le programme d'actions 2019 s'élève à 123 550 € répartis de la façon suivante :

- Animation = 77 300 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement ;
- Communication = 19 850 € ;
- Etude / Actions : 26 400 €
  - Suivi qualité des eaux (26 400 €)
  - Mise à jour du modèle hydrogéologique du val d'Orléans (intégration des données piézométriques 2017) ;
  - Instrumentation de piézomètres et poursuite des réflexions liées aux échanges nappe-rivière du Loiret.

Les montants correspondants aux 2 dernières actions étant à ce jour non estimés, l'inscription des crédits ne pourra intervenir qu'au budget supplémentaire ou à l'occasion d'une décision modificative.

**Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.**

## **XI SAGE et CRBV Loir**

### **Etat d'avancement**

En 2018, plusieurs actions inscrites au volet inondation ont été initiées comme l'élaboration d'outils de communication pour améliorer la conscience du risque et favoriser la résilience des territoires ou encore le lancement d'un approfondissement des potentialités en matière de champs d'expansion des crues au droit de 6 zones.

Sur le volet milieux aquatique, un stage de 4 mois aura permis de consolider l'inventaire des plans d'eau et mieux appréhender leurs impacts. Une plaquette valorisant les résultats de ce travail a été réalisée et adressée aux propriétaires et gestionnaires d'étangs.

A noter également, la première année d'expérimentation d'ouverture coordonnée de 17 vannages sur les 27 ouvrages visés de l'axe Loir en Loir-et-Cher.

Enfin, un bilan intermédiaire de la mise en œuvre du Contrat régional de bassin versant du Loir a été réalisé et devrait aboutir à la signature d'un avenant permettant d'intégrer cinq nouvelles opérations.

### **Programme d'actions 2019**

Dans le prolongement de l'étude des potentialités en matière de champs d'expansion des crues portée par l'Etablissement, un approfondissement est proposé sur six zones d'expansion du bassin du Loir. Cette étude sera mutualisée avec les territoires du SAGE Yèvre-Auron et du CT Val d'Allier alluvial. En parallèle, il est proposé de mobiliser à compter de février 2019, un étudiant de l'Ecole Supérieure des Géomètres et Topographes du Mans, sur le sujet des dynamiques foncières en zones d'expansion de crues.

La Commission Locale de l'Eau a également retenu deux actions prioritaires pour l'année 2019, à savoir :

- la redéfinition des modalités d'atteinte des objectifs de taux d'étagement ;

- l'engagement d'une réflexion sur les phénomènes d'érosion à partir des connaissances disponibles et la valorisation des initiatives locales.

En matière de communication, en plus des outils habituels, il est prévu de valoriser les résultats de l'étude quantitative et d'assurer la diffusion du tableau de bord du SAGE Loir vers les membres de la CLE et autres partenaires.

Enfin, dans le cadre du programme LIFE Revers'Eau portée par la Région Pays de la Loire, il est envisagé de poursuivre les réflexions afin de déposer une fiche action visant à évaluer l'impact des ouvertures coordonnées sur le transit sédimentaire du Loir.

Le budget prévisionnel pour le programme d'actions 2019 s'élève à 82 550 € répartis de la façon suivante :

- Animation = 77 700 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement ;
- Communication = 4 850 €.

**Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.**